



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET



Direction départementale
de l'agriculture
et de la forêt du Loiret

Service eau et forêt

NATURA 2000 – DIRECTIVE HABITATS
4^{ème} COMITE DE PILOTAGE
Vallée de la Loire de Tavers à Belleville (FR 2400528)

La 4^{ème} réunion du comité de pilotage « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville » s'est tenue le vendredi 8 avril 2005, à 10H00, à la Préfecture du Loiret sous la présidence de M. CARAVA, Sous-Préfet d'Orléans.

Membres présents :

♦ Services de l'Etat et établissements publics :

- | | |
|---------------------------|---|
| • Mme ROBBE Sandrine | représentant le Directeur Régional de l'Environnement |
| • M. BUXERAUD Frédéric | représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt |
| • M. THILLOU Régis | représentant le Directeur Départemental de l'Equipement |
| • M. DAVID Yves | représentant le Délégué Régional de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage |
| • M. de MONTCUIT Geoffroy | Président du Centre Régional de la Propriété Forestière |
| • M. LAPORTE Marc | Centre Régional de la Propriété Forestière |
| • Mme LAVIEILLE Dominique | Bureau de l'Environnement à la Préfecture |

♦ Collectivités territoriales et EPCI :

- | | |
|-----------------------|---|
| • M. CROZES Michel | Maire de Germigny des Prés |
| • M. BILLARD Jean | Maire de Tavers |
| • M. RUIZ Christian | Conseiller municipal St Brisson sur Loire |
| • M. MARTINET Jacques | Maire de St Denis en Val / Agglomération Orléanaise |
| • M. BIE Jacques | Maire de Combleux / Agglomération Orléanaise |

♦ Organismes socioprofessionnels, acteurs du monde rural, associations :

- | | |
|--|--|
| • M. GIRARD Jean Pierre et
M. CHARLEUX Jean Louis | représentants le Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret |
| • M. MORIN Ludovic | Jeunes Agriculteurs du Loiret |
| • M. POUSSET Jean Marc | Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles |
| • M. FRANCOIS Jean Michel | représentant le Président de la Fédération Départementale des chasseurs |
| • M. CHANTEREAU Michel | représentant le Président des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne |
| • M. HERGOTT François | Représentant le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre |
| • M. JOURDAIN | UNICEM |
| • M. de NEYRIEU Robert | Fédération Départementale de la Propriété Agricole et Rurale |
| • M. CARTON Patrick | Transport Electricité Ouest - RTE |

♦ Membres excusés :

- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme

Accueil de M. le Sous-Préfet et approbation du compte rendu de la réunion précédente :

M. CARAVA, ouvre la séance en remerciant les participants.

Le compte rendu du comité de pilotage du 29 juin 2004 a fait l'objet d'une remarque par écrit du représentant de la Chambre d'Agriculture du Loiret (M. de TRISTAN). Page 2 (objectif n°2), M. de TRISTAN avait proposé de substituer au projet de rideau d'arbres en bordure de rivière, celui du maintien des bandes enherbées. Page 3 (objectif n° 6) M. de TRISTAN rappelait que le problème de la responsabilité du propriétaire en cas d'accident dû à un arbre mort resterait entier tant que la charge de la preuve lui incomberait , et il rappelait que la notion d'imprévisibilité serait battue en brèche par les tribunaux.

Sous réserve de cette remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du document par le cabinet d'étude Biotope (Rénald BOULNOIS)

M. BOULNOIS rappelle que les groupes de travail se sont réunis les 14 et 18 janvier 2005 à Jargeau. 4 enjeux ont été identifiés :

- enjeu n°1 : maintien et/ou amélioration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site
- enjeu n°2 : gestion de la fréquentation du site / la communication auprès du public
- enjeu n°3 : cohérence des textes et outils de gestion s'appliquant à la Loire
- enjeu n°4 : restauration du fonctionnement naturel du fleuve Loire et de la qualité des eaux

.../...

Les enjeux sont déclinés en objectifs, au nombre de 16, chaque objectif étant lui même décliné en actions.

Le cahier des charges présente le contenu technique des actions, ainsi que leur chiffrage tant pour les zones agricoles (sous la forme de CAD : Contrat d'Agriculture Durable), que pour les autres zones (contrat Natura 2000). De plus, il est présenté un certain nombre de mesures qui ne seront pas financées dans le cadre de Natura 2000 (animation, suivi écologique, ...).

Par rapport au document présenté en séance, certains points sont discutés et seront modifiés :

➤ **Action 3.1 (page 26)** : le paragraphe concernant les traitements anti-parasitaires est supprimé et remplacé par « *les traitements anti-parasitaires seront limités au strict minimum* »

➤ **Action 3.2 (page 28)** : la rédaction concernant la taille du troupeau sera revue pour apporter plus de souplesse. Le terme « *Modalités techniques* » sera remplacé par « *Recommandations techniques* ». Il sera ajouté que les recommandations feront l'objet d'un dialogue étroit entre la structure animatrice et le berger.

➤ **Action 4.2 (page 42)** : l'arrêté préfectoral CAD du Loiret ne reprend pas les mesures agro environnementales citées (0601A02 – 0601A04 – 0601A06 – 0602A01 – 0602A06). L'ensemble de ces mesures est remplacé par la mesure 0601A03 « *entretien latéral de la haie et de sa partie basse une année sur deux* ».

➤ **Action 4.3 (page 44)** : l'arrêté préfectoral CAD du Loiret ne reprend pas la mesure agro environnementale citée (0601B). L'action 4.3 est supprimée.

➤ **Action 6.1 (page 46)** : concernant les drainages, la phrase est modifiée comme suit « *Aucun nouveau travail d'assainissement ou de drainage ne sera entrepris* », pour tenir compte des exutoires en provenance des terres agricoles.

➤ **Action 10.2 (page 58)** : l'arrêté préfectoral CAD du Loiret ne reprend pas les mesures agro environnementales 0903A25 et 0903A35. Ces 2 mesures sont retirées du texte.

➤ **Action 10.3 (page 60)** : l'arrêté préfectoral CAD du Loiret ne reprend pas la mesure agro environnementale 0403A01. Cette mesure est retirée du texte.

➤ **Action 13.1 (page 104)** : parmi les acteurs concernés, ajouter la DDE. D'une manière plus générale, dans l'ensemble du document, quand il est fait référence à la DDE, les termes « *subdivision Loire* » ou « *AITL* » sont inutiles

➤ **Action 14.2 (page 118)** : il sera ajouté une mesure forestière « *investissements visant à informer les usagers de la forêt* », conformément à la circulaire ministérielle gestion du 24 décembre 2004.

Compte tenu des modifications mentionnées ci-dessus, le Document d'Objectifs est validé à l'unanimité par le comité de pilotage.

.../...

Suite du programme de travail (Sandrine ROBBE)

Mme ROBBE : Après validation du DOCOB par le comité de pilotage, les étapes suivantes sont :

- 1) le comité de pilotage continue à exister. Il participe au suivi et à l'évaluation du Document d'Objectifs ;
- 2) Approbation du DOCOB par arrêté préfectoral ;
- 3) L'arrêté préfectoral permet de passer les premiers contrats ;
- 4) Une structure animatrice est désignée. Son rôle est de mettre en œuvre le DOCOB, de le faire connaître, de démarcher les contractants potentiels, de les aider à monter des contrats, de réaliser le diagnostic écologique préalable à chaque contrat.

M. CARAVA rappelle que la cartographie sera envoyée par la DIREN aux membres qui en ont fait la demande (de plus, elle figurera dans le DOCOB qui pourra être consulté sur le site Internet de la DIREN : www.centre.ecologie.gouv.fr). Il conclut en rappelant que Natura 2000 est une démarche contractuelle.

La séance est levée à 11 h 45.

Le Président



André CARAVA